

CESR de LORRAINE
Séance plénière du 2 mars 2007
Rapport « Services aux personnes à domicile »
Intervention CGT
Bertrand GOSSELIN.

Notre délégation CGT entend saluer la qualité de ce rapport qui vient à point puisque dans notre région comme ailleurs, sur cette question, viennent se mêler des enjeux de cohésion sociale et de développement de l'emploi.

En cela, ce rapport précis sera utile, il met les problèmes sur la table ... Quelles qualifications pour quels types d'emplois, pour quelles conditions de travail et de rémunération ?

Peut-être aurait-il fallu être plus explicite au sujet des financements et des perspectives de solvabilisation qui sont peu évoquées ; sans doute aurai-il fallu également discerner davantage les propositions en matière « de services confort » de celles concernant les « services aux personnes » proprement dites.

La richesse du rapport tient pour une part, c'est certain, au nombre et à la qualité des personnes auditionnées, mais le Régime Minier et la MSA auraient pu l'être également étant donné leur expérience, les services qu'ils ont su créer notamment en direction des personnes âgées, sur la base d'une philosophie que nous partageons, celle de l'égalité d'accès, de la gratuité et de la solidarité posant ainsi de bonne manière la question du mode de financement.

Le Gouvernement, en la personne du Ministre BORLOO a exprimé la volonté de faire dans l'avenir de ce secteur, une vraie « mine pour l'emploi » !! Dont acte, mais gardons-nous tout de même de trop d'optimisme et gardons-nous aussi « d'inverser » les objectifs ... C'est bien des besoins de la personne aidée qu'il faut partir et non de la recherche de créations d'emplois à tout prix.

Comme le rapport le démontre d'ailleurs, il y a lieu de tempérer en calcul « équivalents temps pleins » les chiffres prévisionnels en créations d'emplois, annoncés.

Faire 15 heures hebdomadaires d'accompagnement d'une ou plusieurs personnes dépendantes, souvent morcelées et rémunérées au SMIC permet peut-être de comptabiliser un salarié de plus à un moment où les statistiques du chômage sont contestées, mais constituent tout de même difficilement un véritable emploi permettant à ceux ou celles qui l'exercent de vivre dignement.

Ces salariés qui hésitent de moins en moins à passer les portes des permanences syndicales ou de faire valoir leurs droits devant les prud'hommes, constituent une part importante de ce que l'on appelle aujourd'hui les travailleurs pauvres. ... Faible professionnalisation tenace malgré les efforts actuels, prééminence du gré à gré en sont les causes.

Cette professionnalisation nécessaire passera par la formation et la qualification ; mais le travail à effectuer et le chemin restant à parcourir en la matière restent immenses. En effet le lien trop vite établi entre services à domicile et domesticité pèse dans la non reconnaissance des qualifications, mais aussi l'idée selon la quelle les femmes, parce qu'elles sont femmes ou mères auraient des capacités quasi naturelles pour s'occuper d'une maison, des enfants ou de personnes âgées et donc qu'il n'y aurait pas besoin de leur reconnaître de qualifications.

Cette professionnalisation nécessaire passera aussi selon nous par la mise en œuvre de tous les moyens utiles à combattre la solitude dans laquelle s'exercent encore majoritairement aujourd'hui ces métiers. Bien sûr, les grandes associations présentes de longue date sur ces missions, et parmi elles les « historiques » ont mis en œuvre des outils de partage des pratiques, des réunions de service plus ou moins régulières ; mais trop souvent encore, ces femmes notamment au sein d'associations mandataires sont envoyées dans les familles ou auprès de personnes dépendantes sans jamais rencontrer ni même parfois connaître leurs collègues. Souvent, quand l'une d'entre elles réagit auprès de l'association mandataire au sujet de ses conditions de travail chez l'un de ses employeurs, celle-ci a le sentiment d'être considérée comme une « empêcheuse de tourner en rond » et voit parfois même les propositions de travail curieusement se raréfier. Il ne s'agit pas ici de généraliser de telles pratiques, mais il convient néanmoins de les relater. Trop souvent également, celles qui ont des velléités syndicales voient elles aussi leurs missions se raréfier. C'est un fait.

S'il est nécessaire comme le propose à juste titre le rapport de former les équipes d'encadrement, il nous apparaît nécessaire d'insister auprès de certaines associations mandataires afin qu'elles mettent en œuvre de bonnes pratiques de gestion de personnels et que soit constituée une sorte de charte de l'utilisateur de tels services afin qu'on ne demande pas tout et n'importe quoi à des intervenants à domicile. Concernant ceux ou celles-ci, attention également au recours trop massif aux associations d'insertion. Outre que les services à la personne ont besoin de salariés qualifiés, formés et « bien dans leur tête, tous les bilans effectués en la matière démontrent qu'une infime partie des personnes ainsi employées parviennent finalement à s'insérer.

Concernant les « grandes enseignes nationales et commerciales », la CGT reste réservée. Sans doute, en simplifiant l'accès aux services, en renforçant la solvabilisation de la demande, en structurant l'offre, elles peuvent réduire la sphère énorme du gré à gré voire du travail au noir, mais outre que c'est bien localement au plus près des besoins que l'on peut le mieux y répondre et non de loin au travers d'une plate forme téléphonique, on peut s'interroger voire craindre que les objectifs commerciaux de rentabilité s'accordent mal avec les missions dévolues aux services aux personnes à domicile.

En effet travailler avec une personne dépendante signifie par exemple privilégier des solutions où « l'on fait avec » plutôt que « faire à la place ». Or « faire avec » prend du temps et n'est pas forcément compatible avec l'idée de productivité. Une grande entreprise du secteur concurrentiel peut-elle avoir le souci du temps passé à préserver ou à regagner de l'autonomie ?

En conclusion, la CGT partage globalement l'ensemble des propositions et préconisations du rapport, et donc le votera. Nous ne serons jamais néanmoins de fervents défenseurs du CESU et par là même et en même temps pour l'exonération des cotisations sociales pour les salariés payés par ces mêmes cotisations car à l'avenir, quelles retraites pour ces salariés et quel accès demain pour eux-mêmes aux services qu'ils dispensent à d'autres aujourd'hui ? La CGT partage plus particulièrement la 10^{ème} et dernière qui pose bien les enjeux de réponse aux besoins, ceux d'une nécessaire maîtrise publique dans une forme qui reste à déterminer (Fonction Publique Territoriale, participation au S.P. ou délégation de S.P. permettant tout l'apport de la vie associative), mais garantissant au plus grand nombre l'égal accès aux services à la personne. Cela dit, gardons-nous de toute confusion quand on parle de financement public, car ce n'est pas la même chose si ce sont les Conseils Généraux, l'Etat ou les Caisses de Sécurité Sociale qui y participent.

Notre revendication reste en la matière que l'aide à la personne devienne une prestation légale devant être confiée à la Sécurité Sociale

Il nous semble qu'à un moment où l'explosion de ces métiers s'effectue sur fond de désengagement de l'Etat (fermetures massive de lits d'hôpitaux, pénurie de places en crèches collectives ou en maison de retraite, l'idée même d'un grand service public du service à la personne est à promouvoir, il permettrait de conjuguer professionnalisation du secteur et reconnaissance de l'utilité sociale de ces salariés.